

REÇU A LA PRÉFECTURE

29 JUIL. 2005

Conseil Général
Haut-Rhin

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2005 - 00427

du **ARRETE** **DSOL**
29 JUIL. 2005

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2005
pour le SAVS d'ALTKIRCH**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 313-8 et L. 314-3 à L. 314-7 ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;
- VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 22 octobre fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du Code de la santé publique ;
- VU** les propositions de l'établissement ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JUIL. 2005

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2005, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS d'ALTKIRCH sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	6 800€
Groupe II :	174 583€
Groupe III :	41 469€
Total groupes I + II + III :	222 852€
Déficit de la section d'exploitation reporté	5 895€
Total dépenses d'exploitation	228 747€
Recettes en atténuation :	
Groupe I :	227 837€
Groupe II :	0€
Groupe III :	910€
Total groupes I + II + III :	228 747€
Total recettes d'exploitation :	228 747€

Pour copie conforme
 COLMAR, le **- 2 AOUT 2005**
 Pour le Président, par délégation
 Le Directeur
 Pour le Directeur
 L'Adjoint au Chef de Service

 Stéphanie TACHON

ARTICLE 2 :

La dotation globale de fonctionnement du SAVS d'ALTKIRCH est fixée pour l'exercice 2005 à :

227 837 €

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

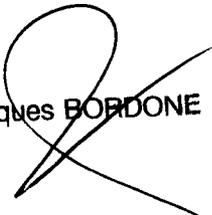
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

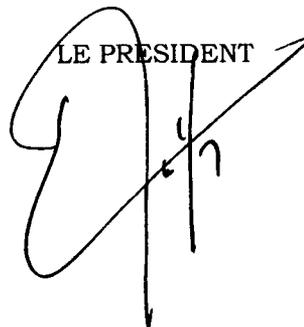
ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	29 JUIL 2005
	Publication - Notification	- 2 AOUT 2005



Pour le Président du Conseil Général
 et par délégation
 Le Directeur de la Solidarité


 Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER